

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie ;

Agissant en vertu de la Charte de la Francophonie et des valeurs qu'elle promeut, notamment à travers les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ;

Saluant les efforts déployés et les avancées constatées dans certains de nos pays membres en situation de sortie de crise ou de transition démocratique ;

Réaffirmant notre engagement à agir avec détermination en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité, du renforcement de l'État de droit et de la promotion des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits ;

Préoccupés toutefois par les situations de crises et de conflits auxquelles sont actuellement confrontés de nombreux pays au sein de l'espace francophone ;

Encourageons la Francophonie à poursuivre son action en matière d'alerte précoce, de règlement des crises et des conflits et d'accompagnement des transitions, dans le respect de la Charte de l'ONU, du Droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ;



Demandons aux acteurs politiques et institutionnels à **Madagascar** de poursuivre résolument la mise en œuvre de la Feuille de route et nous félicitons de l'instauration de la nouvelle Commission électorale indépendante ainsi que de l'adoption d'un calendrier électoral validé par la communauté internationale ;

Invitons toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre des structures permettant l'application stricte de la loi sur l'amnistie, dans un esprit inclusif et consensuel, afin d'apaiser la vie politique et de renforcer la réconciliation nationale ;

Saluons les efforts déployés par les acteurs régionaux et internationaux pour favoriser une issue politique pacifique et responsable aux difficultés qui marquent les préparatifs et la tenue de la prochaine élection présidentielle, dans le respect des principes d'impartialité et de consensus ;

Exprimons notre vive préoccupation devant la grave détérioration de la situation économique et sociale et appelons tous les acteurs à créer les conditions favorables à une reprise de l'aide internationale ;

Appuyons l'action de la Francophonie en soutien au processus électoral et demandons à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, préalables nécessaires au retour d'un ordre constitutionnel durable et d'une vie politique apaisée ;



Appelons tous les acteurs concernés à la suite du coup d'État perpétré en **Guinée-Bissau** à se conformer aux dispositions de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies pour le rétablissement rapide de la légalité constitutionnelle et le respect des droits et des libertés ;

Encourageons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), en collaboration avec l'Union africaine et les Nations unies, à soutenir le processus de sortie de crise ;

Appelons à la tenue dans les meilleurs délais d'élections présidentielles et législatives inclusives, libres, fiables et transparentes ;

Insistons sur la nécessité de consolider durablement la paix et la démocratie, de restaurer la justice, de lutter contre l'impunité, de mettre en œuvre une réforme crédible du secteur de sécurité et de lutter résolument contre le trafic de drogue, avec l'appui des partenaires internationaux ;



Déplorons la division qui perdure sur l'île de **Chypre** depuis trop longtemps, saluons l'engagement déterminé du gouvernement de la République de Chypre et appuyons les efforts des Nations unies pour trouver une solution durable, globale et juste au problème chypriote et réunifier Chypre, son peuple et ses institutions ;

Demandons l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et notamment la résolution 1251 (29 juin 1999) afin d'aboutir à un État de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance garanties, composé de deux communautés politiquement égales telles qu'elles sont décrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, et excluant toute forme de partition ou d'union avec un autre pays ;

Affirmons notre plein soutien aux efforts des co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue du règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh ;

Appelons toutes les parties au conflit à s'abstenir de toute tentative de recours à la menace ou à l'emploi de la force qui risquerait de compromettre l'avenir du processus de paix, les invitons à poursuivre les négociations sur la base des principes proposés par les co-présidents du Groupe de Minsk, comme un ensemble indivisible, en particulier ceux qui se rapportent au non recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale et à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples comme fondement d'une solution équilibrée et durable de ce conflit ;



Renvoyons aux résolutions spécifiques adoptées par nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, concernant la situation au **Mali** et en **République Démocratique du Congo**.

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution sur la situation au Mali

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie,

Réaffirmant notre engagement à agir avec détermination en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité, du renforcement de l'État de droit et de la promotion des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits, conformément aux Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ;

Préoccupés par l'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Mali, par des groupes armés, terroristes et extrémistes ;

Prenons acte de la création d'un gouvernement d'union nationale et saluons les efforts déployés par les parties maliennes pour permettre le retour à un ordre politique constitutionnel ;

Réaffirmons notre attachement indéfectible au respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République du Mali et appelons au renforcement du processus de dialogue et de négociation entre toutes les parties maliennes, à l'exclusion des mouvements terroristes, afin de favoriser une solution politique à cette crise qui constitue une menace grave pour la sécurité régionale et internationale ;

Demandons un rétablissement durable de l'ordre constitutionnel et de la démocratie au Mali et engageons les autorités de transition à prendre toutes les mesures nécessaires à la tenue d'élections inclusives, libres, fiables et transparentes ;

Vivement préoccupés par la rapide détérioration de la situation humanitaire dans le nord du Mali, par les graves violations des droits de l'Homme et les déplacements massifs de population, **Condamnons** fermement les exactions commises contre les populations civiles ainsi que les atteintes aux sites culturels, y compris ceux inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, et demandons aux partenaires internationaux d'intensifier leur soutien aux populations concernées ;

Saluons la solidarité des pays voisins qui accueillent des dizaines de milliers de réfugiés maliens et appelons la communauté internationale à les soutenir dans cet effort ;

Exhortons la communauté internationale à se mobiliser pour lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme et le trafic de drogues qui se développent dans la région et réitérons la disponibilité de la Francophonie pour appuyer les efforts et initiatives engagés par la Cédéao et l'Union africaine pour un retour à la paix et à la démocratie ;

Encourageons l'ensemble des pays de la région concernés par la crise à coopérer plus étroitement pour le rétablissement de la sécurité ;

Soutenons les demandes des autorités maliennes sollicitant l'aide de la communauté internationale pour rétablir l'autorité de l'État au Nord-Mali et lutter contre le terrorisme. Nous demandons à la Cédéao, à l'Union africaine et au Conseil de sécurité des Nations unies de répondre favorablement à cette demande du Mali ;

Encourageons l'OIF et les États membres de la Francophonie à poursuivre leurs actions en faveur du règlement des crises et des conflits et pour l'accompagnement des transitions.

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution sur la situation en République Démocratique du Congo

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie,

Agissant en vertu de la Charte de la Francophonie et des valeurs qu'elle promeut, notamment à travers les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ;

Exprimant notre forte préoccupation sur la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo du fait des activités de tous les groupes armés, notamment les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et le Mouvement du 23 mars (M23) ;

Prenant en compte toutes les résolutions des Nations unies sur la situation en République Démocratique du Congo, et en particulier la déclaration du Conseil de sécurité du 2 août 2012 sur la situation dans l'Est ;

Réaffirmant notre attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la République Démocratique du Congo et de tous les États de la région ;

Saluant l'engagement du gouvernement congolais à rétablir la paix et la stabilité dans l'Est de la République Démocratique du Congo ;

Condamnons les violations massives des droits de l'Homme et du droit humanitaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo, en particulier le meurtre de civils, le déplacement de populations, le recrutement d'enfants soldats et les violences sexuelles ;

Tenons les dirigeants des FDLR, du M23 et de tous les groupes armés pour responsables de ces violations et exigeons de ces mouvements qu'ils déposent les armes et mettent fin immédiatement à ces exactions et à toute forme de violence ;

Soutenons les actions que mènent les pays de la région des Grands Lacs dans le cadre des rencontres successives de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs visant à trouver une issue à la situation sécuritaire dans la région ;

Appelons le Conseil de sécurité des Nations unies à adopter des sanctions ciblées contre tous les responsables des exactions commises dans l'Est de la République Démocratique du Congo ; (*)

* Réserve du Rwanda sur ce paragraphe

Soulignons combien il importe que le gouvernement congolais s'emploie activement à poursuivre en justice les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans le pays et combien la coopération internationale s'impose en la matière, et encourageons l'Organisation internationale de la Francophonie à soutenir les actions menées dans ce sens, conformément aux Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ; (*)

Invitons les parties congolaise et rwandaise à poursuivre et développer le dialogue afin de renforcer la confiance nécessaire à l'instauration et à la consolidation de la paix ;

Saluons la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification élargi de l'Équipe militaire d'évaluation et du Centre conjoint de renseignement comme point de départ important dans la restauration de la confiance entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda ;

Invitons le Secrétaire général de la Francophonie à offrir ses bons offices aux fins de soutenir les efforts diplomatiques de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tout en prenant en compte le travail accompli par l'Organisation des Nations unies, l'Union africaine et la Communauté de développement d'Afrique australe ;

Notons avec intérêt la décision de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs concernant le déploiement d'une *Force internationale neutre* ;

Appelons à une mobilisation des autorités congolaises et de la communauté internationale pour relancer et consolider le processus de réforme du secteur de sécurité afin d'offrir des garanties de paix, de sécurité et de stabilité au peuple congolais ;

Apportons notre plein appui au processus de réforme du cadre légal électoral engagé par les autorités congolaises, notamment en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale électorale indépendante (Céni) et appelons au renforcement de la coopération avec la société civile ;

Réitérons notre soutien aux autorités congolaises dans leurs efforts visant à renforcer le cadre juridique relatif à la justice et aux droits de l'Homme, et les encourageons à poursuivre la lutte contre l'impunité en s'appuyant sur les instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents ;

Encourageons l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre son action pour le règlement pacifique des crises et des conflits, notamment à travers son soutien aux efforts déployés sur les plans régional et international en vue du rétablissement d'une paix juste et durable dans la région des Grands Lacs.

* Réserve du Rwanda sur ce paragraphe

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie,

Considérant que la piraterie maritime et les vols à main armée commis en mer constituent une violation du Droit international de la mer ;

Considérant que le golfe de Guinée est désormais la cible d'actes de piraterie, dont sont particulièrement victimes les pays riverains de ses côtes, jusque-là épargnés ;

Observant avec préoccupation les atteintes à la sécurité des gens de mer, l'impact négatif sur le développement économique de la région et les perturbations causées au libre commerce mondial qu'engendre la piraterie aux larges des côtes de l'océan Atlantique ;

Reconnaissant la priorité accordée par l'ONU à ce problème complexe à travers les résolutions du Conseil de sécurité 2018 (2011) et 2039 (2012), qui appellent notamment à l'organisation d'une conférence régionale pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie en coopération avec l'Union africaine ;

Reconnaissant par ailleurs le rôle éminent de l'Organisation maritime internationale (OMI), des organisations internationales et sous-régionales, et des bailleurs impliqués dans la région pour trouver des solutions qui conjuguent sécurité, dissuasion et nouveaux moyens de subsistance aux populations affectées ;

Considérant que l'éradication de ce fléau dans le golfe de Guinée et dans les autres parties du monde nécessite une action globale et coordonnée à tous les niveaux ;

Sollicitons, en liaison avec la communauté internationale :

- **le soutien** à l'organisation d'une conférence régionale sur la piraterie maritime dans le golfe de Guinée ;
- **le renforcement** et la coordination des actions menées par la communauté internationale ainsi que des échanges d'expériences entre les pays affectés en vue de l'éradication de ce fléau ;
- **l'assistance** matérielle et financière au profit des différents pays confrontés à cette menace ;

- **l'appui à l'amélioration** du système de collecte des éléments de preuve afin de faciliter les échanges d'informations et renforcer les capacités des services policiers d'enquêtes au niveau régional et mondial ;
- **des actions rapides** pour l'enlèvement des navires abandonnés en mer et qui servent de refuge aux pirates ;

Sommes, enfin, résolus à rester saisis de cette question et à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'appuyer les efforts de la communauté internationale.

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles fut établie comme l'un des piliers du développement durable selon la Francophonie ;

Reconnaissant qu'il existe des liens étroits entre la gouvernance et le développement économique ;

Reconnaissant que la transparence améliore la gouvernance et peut mieux assurer que les retombées de l'exploitation des ressources naturelles soient partagées et utilisées équitablement pour réduire la pauvreté et atteindre d'autres objectifs nationaux de développement durable ;

Constatant que si la croissance mondiale de la demande en ressources naturelles offre aux pays riches en ressources des possibilités sans précédent au chapitre de la croissance économique, du développement et de la prospérité, l'exploitation des ressources naturelles est parfois associée à la dégradation de l'environnement, à l'épuisement des ressources, à la corruption, à l'augmentation de l'écart entre les riches et les pauvres, à des conflits armés et à des violations des droits de l'Homme ;

Reconnaissons l'importance et la pertinence pour les industries extractive et forestière de la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en juin 2011 ;

Reconnaissons l'importance économique et sociale de l'extraction minière artisanale pour les populations locales, et soulignons l'importance de la gestion responsable, la réglementation et les mesures de sécurité dans ce domaine ;

Saluons les progrès effectués en matière de bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière depuis le Sommet de Québec en 2008, notamment en encourageant les États et gouvernements à souscrire à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ;

Constatons que l'exploitation illégale des ressources naturelles peut avoir un rôle dans la perpétuation des conflits armés et de la violation des droits de la personne ;

Considérons que réduire ou empêcher l'accès aux marchés internationaux des minéraux extraits, taxés ou pillés par des groupes armés – dits « minerais de guerre » – peut affaiblir les capacités de ces groupes à commettre des actes criminels, en limitant ou éradiquant une source majeure de financement ;

Appuyons les initiatives internationales, régionales et locales visant à éliminer le commerce des « minerais de conflit », dont la déclaration de Lusaka pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles par les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ;

Affirmons qu'une meilleure gouvernance et une plus grande transparence dans la gestion des ressources naturelles peut aider les pays riches en ressources à réduire la pauvreté, la corruption, les conflits et à promouvoir la croissance économique afin de réaliser leurs priorités en matière de développement durable ;

Croyons que les programmes visant à renforcer la capacité en matière de gouvernance des ressources naturelles devraient mettre l'accent sur les aspects suivants :

- i) l'élaboration et l'harmonisation des lois et des règlements en matière de gestion des ressources minières, forestières et pétrolières ;
- ii) le renforcement de la capacité des États à surveiller les industries et à appliquer les règlements ;
- iii) la mise en œuvre transparente de ce dispositif afin de mieux protéger les travailleurs et d'augmenter les bénéfices que les communautés retirent de leur mise en valeur ;

Nous engageons à :

- avaliser la Vision minière pour l'Afrique et considérer utiliser le Cadre stratégique sur l'exploitation minière en tant qu'outils permettant aux gouvernements de structurer les ressources ;
- faire la promotion des six outils de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs dans sa déclaration sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont un mécanisme de certification régionale et un processus d'harmonisation des législations nationales ;
- souscrire au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque et exhorter notamment les entreprises qui s'approvisionnent dans la région des Grands Lacs à mettre en œuvre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- militer ardemment pour que tous les pays qui produisent et commercialisent des diamants mettent en œuvre et appliquent intégralement le système de certification du processus de Kimberley, et appuyer le programme de réforme actuel en vue d'améliorer le processus de Kimberley ;
- soutenir la mise en œuvre des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme afin d'inciter les industries extractives à maintenir la sécurité de leurs opérations dans un cadre opérationnel qui assure les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.